

L'ajournement

contre cette attaque conservatrice des gens à petit et moyen revenus.

Le gouvernement voudrait-il lancer de la poudre aux yeux aux Canadiens en leur annonçant une taxe de 9 p. 100, sachant très bien qu'il compte en introduire une de 5 p. 100 qui, à ce moment, serait acceptée comme un moindre mal?

En essence, madame la Présidente, ma question en est une de justice et d'équité. Comment le gouvernement peut-il être si sûr de sa performance économique, alors que sa performance auprès des gens est si différente? Pourquoi y a-t-il tant de pauvres travailleurs dans la province de Québec? Comment se fait-il que ma province est devenue la deuxième plus pauvre au pays? Plus de 50 députés conservateurs siègent de l'autre côté de la Chambre, quel bénéfice la province en a-t-elle retiré? Ma question est et demeure: Qu'est-ce que le premier ministre compte faire pour arrêter l'écart grandissant entre riches et pauvres et comment va-t-il changer le fait que le Québec a le plus haut taux de familles pauvres au Canada?

[Traduction]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais répondre avec plus de détails, au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, à une question posée le 15 juin par la députée de Saint-Laurent.

Cette question portait sur la position gouvernementale au sujet de la pauvreté. Le meilleur programme social c'est un emploi; pas un emploi quelconque, mais un emploi sûr et intéressant. Un bon emploi, c'est ce qu'il y a de plus sûr comme échelle pour sortir de la pauvreté.

Les mesures que le gouvernement propose dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre vont donner à tous les Canadiens, hommes et femmes, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un emploi et pour sortir de la pauvreté. Des milliers de femmes ont déjà bénéficié de programmes offerts dans le cadre du programme Planification de l'emploi lancé par le gouvernement en septembre 1985.

Au cours de 1987-88 plus de 160 000 femmes, jeunes et travailleurs défavorisés ont participé à des programmes relevant de la composante intégration professionnelle de la planification de l'emploi. L'importance accrue accordée aux dépenses actives dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre va profiter davantage

aux femmes en leur donnant la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi.

Dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous augmentons considérablement les programmes à l'intention des assistés sociaux. Avec la collaboration et la participation des provinces, des sommes pouvant aller jusqu'à 200 millions, soit une hausse de 33 1/3 p. 100, vont être disponibles pour de nouveaux programmes visant à améliorer l'employabilité des assistés sociaux.

Ces 200 millions supplémentaires sont destinés spécialement à ceux qui tombent au-dessous du seuil de la pauvreté. Cet argent va leur permettre de participer à des stages de formation et de recyclage qui les aideront à rompre le cercle de la pauvreté. Les nouveaux programmes que nous lançons vont leur permettre de remplacer leur chèque d'assistance sociale par un chèque de paye.

L'augmentation des crédits destinés aux programmes visant les assistés sociaux est importante. Ce n'est pas tout ce que nous faisons dans le cadre de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

• (1810)

La couverture de l'AC va être étendue aux travailleurs qui optent de leur plein gré de continuer de travailler après l'âge de 65 ans. Cela va améliorer considérablement la sécurité du revenu offerte aux personnes âgées.

J'insiste pour dire, madame la Présidente, que les changements que nous apportons au programme d'assurance-chômage sont de portée modeste. Les prestataires qui ont besoin de prestations d'AC vont continuer de les recevoir. Ces changements ne vont pas alourdir sensiblement les rôles de l'assistance sociale provinciale.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI—LES CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR LES CHÔMEURS

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je voudrais me renseigner au sujet d'une réponse donnée par le cabinet du ministre il y a un certain temps et que j'ai jugée inadéquate. Dans ma question, je prétendais que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage, le projet de loi C-21, étaient tellement loin de répondre aux besoins des Canadiens qu'elles devaient être retirées et qu'elles ne recevraient pratiquement aucun appui de la part non seulement des néo-démocrates, mais également des Canadiens de tout le pays.

Comme c'est généralement le cas, dans sa réponse, la ministre a évité la question, mais elle a parlé de tous les cours de formation qui allaient être donnés, de la façon dont les chômeurs allaient bénéficier de l'accroissement des emplois en vertu de la Planification de l'emploi et du